



DÉPARTEMENT
DE LA DROME

ARRONDISSEMENT
DE DIE

VILLE
DE CREST

Délibération 2022 -
90
VOTANTS
EXPRIMÉS
POUR
CONTRE

La liste des délibérations
a été affichée le

Le Maire **17 NOV. 2022**



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 novembre 2022, à 20 H 30, le Conseil municipal de la Ville de CREST, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en session ordinaire, sous la présidence de Hervé MARITON, Maire.

Date de convocation : 4 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Présents : Hervé MARITON, Stéphanie KARCHER, Jean-Pierre POINT, Audrey CORNEILLE, Boris TRANSINNE, Morgane PEYRACHE, Christophe LEMERCIER, Françoise ROZIER-FAURE, Ruth AZAIS, Jean PREVOST, Thierry GUILLOUD, Régis LAFLORENTIE, Danielle BORDERES, Jean-Marc MATTRAS, Sarah DUVAUCHELLE, Ludovic GAUTHIER, René-Pierre HALTER, Nicolas SIZARET, Agnès FOUILEUX, Catherine PANNE, Athénaïs KOUIDRI, Gilles RHODE,

Procurations :

Dominique DELAYE à Jean-Pierre POINT
Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS
Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD
Lucile BERNARD à Stéphanie KARCHER
Dominique MARCON à René-Pierre HALTER

Excusés

Valérie ROCHE, Sébastien COURTHIAL

Secrétaire de séance : Danielle BORDERES

<p align="center">RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 BUDGETS DE LA COMMUNE</p>

Le Conseil Municipal,

Vu la loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 ;

Vu la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 ;

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission "Budget" du 8 novembre 2022

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants.

2025/10/10

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, est un moment important dans l'élaboration du budget de la Commune.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil Municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes nationaux et locaux qui les impactent.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et débattu,

PREND ACTE du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Fait et délibéré par les Conseillers Municipaux soussignés.

Ont signé au registre les membres présents.

A Crest, le 18 NOV. 2022

Pour le Maire L'Adjoint Délégué
Stéphanie KARCHER :

Hervé MARITON
Maire de Crest



Acte à classer

202290

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-21T15-19-19.00 (MI241240639)

Identifiant unique de l'acte : 026-212601082-20221121-202290-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Date de décision : 21/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [DEL202290 ROB.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 21/11/22 à 15:19

Date 21/11/22 à 15:19

Date 21/11/22 à 17:02

Par [RAILLON Delphine](#)Par [RAILLON Delphine](#)